

Dispositif d'Appui aux Structures de l'ESS en difficulté (DASESS)

AVANCE REMBOURSABLE DE TRESORERIE

QUEL EST SON OBJECTIF ?

Afin de soutenir le rebond des entreprises solidaires en difficulté, le maintien de leurs emplois et de leur offre sur leur territoire, le DASESS consiste en un accompagnement spécifique et sur mesure reposant sur deux axes :

- un accompagnement rapide des dirigeants dans l'élaboration d'un plan d'actions pour sortir de la spirale des difficultés, cet axe constituant l'accompagnement socle du dispositif,
- si l'expertise conclut à la capacité du bénéficiaire de redéployer ses activités sur le marché ou de rétablir à court terme sa situation financière, un prêt de trésorerie court-terme pourra être accordé. Il aura pour but de donner une « bouffée d'oxygène » durant la phase d'élaboration et de conduite du plan d'actions. Ce prêt de trésorerie devra permettre de maintenir les concours bancaires existants et n'a en aucune façon vocation à compenser le désengagement des partenaires bancaires.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Toutes entreprises de l'ESS sous statut associatif, coopératif, mutualiste, ainsi que les entreprises employeuses de l'IAE et Entreprises adaptées sous statut commercial :

- Dont le siège social est implanté dans les départements de la Côte-d'Or, de la Nièvre, de la Saône-et-Loire et de l'Yonne ;
- Ayant de 10 salariés à 249 salariés ;
- Existant depuis plus d'un an ;
- Rencontrant au moins une des 4 situations suivantes :
 - au moins un résultat négatif au cours des trois derniers exercices,
 - une nette dégradation de leurs fonds propres
 - ayant perdu un financement ou un marché important,
 - subissant de façon conjoncturelle une forte hausse de leur BFR.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

L'entreprise contacte Bourgogne Active qui lui met à disposition un outil d'autodiagnostic qui servira de base à l'expertise de sa situation.

Après décision d'entrée dans le dispositif, une rencontre est organisée avec le dirigeant de l'entreprise, un chargé de mission de Bourgogne Active, et un chargé de mission du DLA (dans la mesure du possible).

Un diagnostic partagé est ensuite établi, qui fait l'objet d'une présentation devant un comité d'engagement. Celui-ci statue sur l'octroi de l'avance de trésorerie et l'accompagnement à réaliser.

QUELLES SONT SES CARACTÉRISTIQUES ?

Montant

5 000 € minimum.

Durée

Six mois.

Conditions d'octroi

L'intervention financière est conditionnée à l'engagement de la structure à accepter la mobilisation des conseils prescrits par le DLA ou tout autre partenaire choisi par Bourgogne Active, ainsi qu'au maintien par la banque des concours financiers existants (daily, découvert autorisé).

Conditions de remboursement

Remboursement in fine, sans intérêt.

VOTRE INTERLOCUTEUR

Baptiste BLOCH
Chargé de mission

BOURGOGNE ACTIVE
44 J Avenue Françoise GIROUD
Bâtiment LE QUATUOR IV
21000 DIJON
Tel. : 03 80 71 40 47
Port. : 06 31 27 65 79
Mail : baptiste.bloch@bourgogneactive.org

